

Infos personnelles

PRÉNOM/NOM DE FAMILLE Pierre Levallois

ADRESSE E-MAIL pierre.levallois@uca.fr

NATIONALITÉ Française

DATE DE NAISSANCE 9 septembre 1987

SITUATION FAMILIALE Marié, trois enfants



Maître de conférences en droit public

Formation

2021-2022 Sous-admissible au concours d'agrégation de droit public

Février 2020 Qualifié aux fonctions de Maître de conférences (CNU Section 02)

2019-2020 Sous-admissible au concours d'agrégation de droit public

2010-2019 **Doctorat de droit public**
L'établissement public marchand - Recherche sur l'avenir de l'entreprise en forme d'établissement public

2014 Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

2013-2014 Master 2 Droit des contrats publics, Université Lyon 3

2009-2010 Master 2 Droit public fondamental, Université Lyon 3

2008-2019 Master 1 Droit public, Université Lyon 3

2005-2008 Licence en droit public, Université Lyon 3

Expérience

POSITION **Maître de conférences en droit public**, École de droit, Université Clermont Auvergne

2023-2027 **Membre du Conseil national des universités**, Section 02 Droit public

2020-2023 Maître de conférences en droit public, Faculté de Droit, Économie et Administration de Metz, Université de Lorraine

2019-2020 Enseignant-chercheur contractuel (LRU), Université de Nîmes

2018-2019 Chargé d'enseignements vacataire, IEP de Grenoble

2015-2017 Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Lyon 3

2012-2014 Élève avocat, École des avocats de la région Rhône-Alpes

2011-2012 Assistant de justice, Cour administrative de Lyon

2010-2015 Chargé d'enseignement vacataire, Université Lyon 3

Activités de recherche

LABORATOIRES Centre Michel de l'Hospital (UR 4232)
EDPL (EA 666, chercheur associé)

OUVRAGE 1. *L'établissement public marchand - Recherche sur l'avenir de l'entreprise en forme d'établissement public*, Dalloz, 2021, coll. « Nouvelle bibliothèque des thèses », vol. 208

- ARTICLES**
2. « Le justiciable, bénéficiaire de l'effet utile ? », *JCP A*, n° 47, 27 nov. 2023, étude 2351
 3. « L'ONF à marche forcée vers la privatisation statutaire de ses agents », *AJFP*, 2023, p. 330
 4. « L'exorbitance du droit du domaine privé », *JCP A*, n° 24, 19 juin 2023, étude 2198
 5. « Le domaine privé et le droit administratif - Introduction », avec P. Caille, *JCP A*, n° 24, 19 juin 2023, étude 2196
 6. « Gâchis atomique », *JCP A*, n° 22, 5 juin 2023, act. 361
 7. « Célébrer l'arrêt *Blanco* ? », *JCP A*, n° 12, 27 mars 2023, étude 2095
 8. « Le recours en responsabilité en cas de privation ou de restriction de propriété », in Travard J. (dir.), *La protection des droits fondamentaux par le recours en responsabilité*, Mare & Martin, 2023, p. 175
 9. « Le financement public du nucléaire civil », in N. Pauthe (dir.), *Le droit administratif face aux spécificités du nucléaire civil*, PU Clermont, 2022, p. 187
 10. « Le groupe public », *RDP*, 2021, p. 1496
 11. « De l'excès de pouvoir à la pleine juridiction », *JCP A*, n° 50, 13 déc. 2021, étude 2376
 12. « Les progrès de l'action indemnitaire en *private enforcement* », *CMP*, nov. 2020, étude 9
 13. « *In house* et compétence », *JCP A*, n° 28, 13 juil. 2020, étude 2206
 14. « L'équilibre menacé de la procédure fiscale », *RFDA*, n° 3, mai-juin 2020, p. 525
 15. « La nouvelle SNCF : du groupe public ferroviaire au groupe public unifié », *Dr. adm.*, n° 10, oct. 2019, étude 12
 16. « La loi PACTE et les privatisations : la nouvelle vague ? », *Droit de la voirie*, n° 208, mai-juin 2019, p. 97

- NOTES DE JURISPRUDENCE ET CHRONIQUES**
17. « L'annulation contentieuse de la suspension d'un agent n'a pas à faire l'objet d'une régularisation rétroactive », obs. sous CAA Paris, 23 fév. 2023, n° 21P103995, *M. C. C/ Recteur de l'Académie de Paris*, *AJFP*, 2023, p. 452
 18. « Chronique du secteur public (octobre 2022 - février 2023) », *Lexbase - Hebdo édition publique*, 17 mai 2023
 19. « Le litige relatif à la suspension d'un délégué du procureur de la République relève de la juridiction judiciaire », obs. sous CAA Nancy, 3 oct. 2022, n° 20NC02564, *AJFP*, fév. 2023, p. 105.

20. « Chronique du secteur public (mars 2022 - septembre 2022) », *Lexbase - Hebdo édition publique*, 1^{er} déc. 2022
21. « Le gardien pris dans les filets de l'action domaniale », note sous CE, 31 mai 2022, *Société Mayer c/ préfet des Alpes-Maritimes*, n° 457886, *JCP A*, n° 37, 19 sept. 2022, comm. 2256
22. « Chronique du secteur public (septembre 2021 - février 2022) », *Lexbase - Hebdo édition publique*, 12 mai 2022
23. « La qualité d'ouvrage public s'apprécie à la date du fait générateur du dommage », obs. sous Civ 3^e, 16 fév. 2022, n° 21-12.107, *JCP A*, n° 16, 25 avril 2022, comm. 2138
24. « Modernisation de la protection du domaine public ferroviaire », obs. sous ord. n° 2021-444 du 14 avril 2021 *relative à la protection du domaine public ferroviaire*, *JCP A*, n° 29, 19 juil. 2021, comm. 2236
25. « La protection du concessionnaire par l'autorité gestionnaire du domaine public », note sous CAA Lyon, 1^e ch., 23 sept. 1997, n° 94LY01164, *Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme*, in C. Chamard-Heim et al. (dir.), *Grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise*, LexisNexis, 2021, p. 257
26. « L'apport de l'IFPEN au droit de la garantie implicite », Trib. UE, 5 oct. 2020, *IFPEN et République française c/ Commission*, aff. jtes T479/11 RENV et T157/12 RENV, *AJDA*, 2021, p. 625
27. « L'utilisateur du SPIC enchaîné à la compétence judiciaire », note sous Civ. 1^e, 14 nov. 2019, *Société PCA c/ SNCF Réseau*, n° 18-21.664, *AJDA*, 2020, p. 1549
28. « Expulsion des occupants sans titre d'une propriété privée : la continuité du service public administratif attractive de la compétence du juge administratif », obs. sous TA Paris, 24 janv. 2020, n° 2000208/4, *JCP A*, n° 14, 6 avril 2020, comm. 2105
29. « Retour sur la rationalisation de la jurisprudence *Époux Barbier* », note sous T. confl., 11 janv. 2016, *Comité d'établissement de l'unité clients et fournisseurs Île-de-France des sociétés ERDF et GRDF c/ Sociétés ERDF et GRDF*, n° 4038, *JCP A*, n° 50, 19 déc. 2016, comm. 2334
30. « La construction d'une piscine municipale ne présente pas un degré de complexité propre à justifier le recours au contrat de partenariat », note sous CAA Lyon, 2 janv. 2014, *Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Auvergne c/ Commune de Commentry*, n° 12LY02827, *ALYODA rev. jurisp.*, 2014, n° 2
31. « Du nouveau sur le principe d'impartialité », note sous CAA Lyon, 6 mars 2012, *M.V c/ Commune de Clermont-Ferrand*, n° 11LY01286, *ALYODA rev. jurisp.*, 2012, n° 3
32. « La demande de frais irrépétibles postérieure au désistement de la partie adverse est désormais recevable », note sous C.A.A. Lyon, 28 juin 2011, *Société Duralux International*, nos 10LY00815, 10LY00817, 10LY00912 et 10LY01001, *ALYODA rev. jurisp.*, 2012, n° 1

- COMMUNICATIONS**
33. « Le contrôle des investissements étrangers », in F. Tarlet (dir.), *Les biens publics à l'étranger*, CREAM, Montpellier, 24-25 nov. 2022, Dalloz, 2023 (à paraître)
34. « Les délais et la contrainte du jugement dans un délai raisonnable », in P. Caille (dir.), *Les délais dans le contentieux administratif*, IRENEE, Université de Lorraine, 23 sept. 2021

- MANIFESTATIONS COLLECTIVES**
- *Le domaine privé et le droit administratif*, P. Caille et P. Levallois (dir.), IRENEE, Université de Lorraine, 30 mars 2023, *JCP A*, n° 24, 19 juin 2023, études 2196 et suiv.
 - Co-organisation d'un cycle de conférences « La thèse en droit public », IRENEE, Université de Lorraine, 2022-2023
 - Animation de la 1^{ère} conférence, avec le Pr. Benjamin Fargeaud, Université de Lorraine, Nancy, 14 oct. 2022
 - *Les ajustements contemporains du droit de l'ouvrage public*, P. Caille et P. Levallois (dir.), IRENEE, Université de Lorraine, 14 oct. 2021, *JCP A*, n° 50, 13 déc. 2021, études 2374 et suiv.

Activités d'enseignement

- ENSEIGNEMENTS ACTUELS**
- **Organisation administrative et juridictionnelle**, CM 30h, Licence 1, École de droit, Université Clermont Auvergne
 - **EU Institutional Law**, CM 24h, L1 langues, UFR Langues, culture et communication, Université Clermont Auvergne
 - **Libertés de circulation et libre concurrence**, CM 24h, Master 1, École de droit, Université Clermont Auvergne
 - **Droit public de la concurrence**, CM 16h, Master 1 Carrières publiques, École de droit, Université Clermont Auvergne
 - **Droit des entreprises et des participations**, CM 16h, Master 2 Droit des affaires des collectivités publiques, École de droit, Université Clermont Auvergne
 - **Contentieux des affaires de l'Union européenne**, Master 1, École de droit, Université Clermont Auvergne
 - **Droit public économique**, CM 30h, Licence 3, Université Lyon 3
 - **Contrats publics locaux**, CM, 20h, Master 2 Collectivités territoriales, Université de Lorraine
- ENSEIGNEMENTS PASSÉS**
- **Droit des travaux publics**, CM 36h, Master 1 droit public, Université de Lorraine
 - **Contrats publics locaux**, CM 10h, Master 2 Collectivités territoriales, Université de Lorraine
 - **Contentieux administratif**, CM 32h, Licence 3, Université de Lorraine
 - **Contentieux de l'urbanisme**, CM 6h, Master 2 Urbanisme et construction, Université de Lorraine

- **La Ve République**, CM 21h, Licence 1, Université de Lorraine
- **Institutions internationales**, CM 32h, Licence 1, Université de Lorraine
- **Méthodologie juridique**, TD, Université de Lorraine
- **Théorie de la commande publique**, CM 18h, Master 2 Management des collectivités territoriales, IEP de Grenoble
- **Droit institutionnel de l'Union européenne**, CM 18h, Université de Lorraine
- **Protection internationale et régionale des droits de l'homme**, CM 24h, Master 1 droit public et Master 2 droit des affaires, Université de Nîmes
- **Procédure contentieuse de l'Union européenne**, 24h, Master 1 droit public, Université de Nîmes
- **Droit international public**, CM 30h, Licence 3, Université de Nîmes
- **Droit du contentieux administratif**, TD, Master 1 droit public, Université Lyon 3
- **Droit administratif des biens**, TD, Licence 3, Université Lyon 3
- **Droit administratif général**, TD, Licence 2, Université Lyon 3 et Université Aïn Shams du Caire
- **Droit constitutionnel**, Licence 1, Université Lyon 3, Université de Nîmes et Université de Lorraine